

CONSEIL MUNICIPAL - COMMUNE DE LAUNAC 31330

PROCES VERBAL DE SEANCE

Séance du 06 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre à 20h30, le Conseil Municipal de Launac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas ALARCON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} décembre 2022.

PRESENTS : Nicolas ALARCON, Pierre BARTHES, Olivier CROT, Véronique FARGUES, Céline GUELFY, Christelle GUYON, Alain LEZAT, Christine LOUBAT, Arielle PILON.

ABSENTS EXCUSES : Alain BUSQUE, Jean-Paul FERRAND, Paulo FONSECA, Mélanie GALY, Alain GAUDON, Géraldine ZUCHETTO.

Ont donnés pouvoir : Véronique FARGUES à Alain LEZAT, Arielle PILON à Nicolas ALARCON.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pierre BARTHES

► **M. le Maire demande l'approbation du compte rendu du 03/11/2022.**

Aucune remarque n'ayant été formulée, le Conseil Municipal vote l'approbation à l'unanimité des présents à la séance.

2022-050 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS COMPLET

Besoins des services ou nature des fonctions et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions statutaires

(article L.332-8.2° du code général de la fonction publique)

(ex article 3-3-2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 abrogée)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 332-8.2° et L. 313-1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- La création à compter du 7 février 2023 d'un emploi d'adjoint d'animation, catégorie C, à temps complet pour exercer les missions d'animation auprès du Service Municipal d'Animation Jeunesse pendant la période périscolaire, extrascolaire et vacances scolaires. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière animation, aux grades d'adjoint d'animation, adjoint d'animation principal 2ème classe, adjoint d'animation principal 1ère classe.
- Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.
- Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur la base de l'article L. 332-8-2° précité ;
- Il pourra être recruté par voie de contrat à durée déterminée de maximum 3 ans compte tenu de l'absence de candidature de fonctionnaires.
- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats en CDD ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

- L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle significative et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C de la grille indiciaire des adjoints d'animation.
- Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste ;
- les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet ;
- le tableau des emplois sera modifié.

Nicolas ALARCON présente le sujet et explique que cette délibération permettra de recruter un contractuel ou un fonctionnaire dans le cadre d'une mutation.

Séance levée à 20h37

	Nomenclature		Objet de la délibération
	N°	Thème	
2022-050	4.1	1.1.3	Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet

EMARGEMENTS

ALARCON Nicolas	BARTHES Pierre	BUSQUE Alain	CROT Olivier
FARGUES Véronique	FERRAND Jean-Paul	FONSECA Paulo	GALY Mélanie
GAUDON Alain	GUELFY Céline	GUYON Christelle	LEZAT Alain
LOUBAT Christine	PILON Arielle	ZUCHETTO Géraldine	